



Conseil économique et social

Distr. limitée
30 juin 2023
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-troisième session

30 mai-30 juin 2023

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rouven **Klein** (Allemagne)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2024

[Point 3 a)]

Programme 17

Développement économique en Europe

1. À sa 12^e séance, le 6 juin 2023, le Comité a examiné le programme 17 (Développement économique en Europe) (projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022) [A/78/6 (Sect. 20)]. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'examen du projet de plan-programme par les organes sectoriels, techniques et régionaux (E/AC.51/2023/9).
2. Les représentants du Secrétaire général ont présenté le programme et répondu aux questions soulevées par le Comité lors de l'examen du programme.

Débat

3. Des délégations se sont félicitées du travail accompli par la Commission économique pour l'Europe (CEE), une d'entre elles le qualifiant d'utile, et ont encouragé celle-ci à continuer sur sa lancée avec le plan-programme pour 2024.
4. Une délégation a souligné que la CEE jouait un rôle essentiel de facilitation du dialogue, de la coopération et de la coordination entre les États membres, en ce qu'elle constituait une plateforme de collaboration entre de nombreux pays et parties prenantes mondiales et permettait l'échange de connaissances et la coopération sur les défis communs rencontrés dans la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
5. Une délégation a en outre félicité la CEE d'aider ses États membres, la société civile, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les gouvernements



locaux à se réunir et à coopérer sur des initiatives visant la croissance économique. Une délégation a particulièrement salué le Forum des maires, qui facilitait le partage des connaissances et la collaboration entre les villes de la région soutenue par la CEE.

6. Une autre délégation a déclaré que les normes, standards et conventions de la Commission avaient des retombées directes et positives sur la vie des habitants de la région et étaient considérés comme un modèle à suivre au niveau mondial, et fait remarquer que celle-ci procurait une plateforme fiable permettant aux experts techniques de coopérer et de développer des approches innovantes face aux défis économiques. La délégation s'est félicitée de l'élaboration de la nouvelle stratégie visant à guider la CEE dans l'établissement de partenariats avec le secteur privé, dont elle a souligné l'importance du bon fonctionnement, et a encouragé la Commission à veiller à ce que son personnel soit correctement formé à l'utilisation de cet outil. La CEE a été invitée à formuler des observations sur cette nouvelle stratégie.

7. Une délégation a salué les services d'expertise, d'assistance technique et de soutien offerts par la Commission en matière de renforcement des capacités, ainsi que l'aide apportée à la mise en œuvre d'instruments juridiques internationaux relatifs au développement durable, à la croissance économique, aux transports, à l'énergie, à l'environnement et à d'autres secteurs essentiels.

8. Une autre délégation, se référant au paragraphe 20.4 du rapport, a exhorté la CEE à continuer de s'appuyer sur sa conception intégrée du développement durable, en fournissant des orientations transversales ainsi qu'un appui au renforcement des capacités au moyen d'activités de collaboration intersectorielle dans des domaines vers lesquels convergeaient de multiples objectifs de développement durable, à savoir notamment :

- a) la transformation numérique et la transformation verte ;
- b) l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- c) les villes durables et intelligentes pour tous les âges ;
- d) la mobilité durable et la connectivité intelligente ;
- e) la mesure et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

9. Le cadre relatif à la préparation des études de la performance environnementale a été cité par une délégation comme exemple de réussite obtenue sous la direction et l'orientation de la CEE, et un soutien a été promis à l'appui du travail réalisé par cette dernière sur la promotion des villes intelligentes. La CEE a été invitée à donner des précisions sur les projets et initiatives entrepris pour soutenir la durabilité urbaine et les villes intelligentes.

10. Une autre délégation a exprimé son soutien à la tenue de discussions sur le transport au sein du Comité des transports intérieurs (CTI), souligné l'incidence positive des travaux menés par ce dernier, et demandé à la Commission de veiller à ce que le Comité ne favorise pas un ensemble de réglementations et d'accords régionaux au détriment d'autres accords régionaux.

11. La délégation a noté qu'il n'était pas fait mention du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports dans le plan-programme pour 2024, et il a été rappelé à la Commission que des mises à niveau en la matière s'imposaient. La CEE a été invitée à expliquer comment elle améliorerait le Répertoire en 2024.

12. La question de l'Ukraine a été abordée lors du débat, une délégation rappelant que l'objectif principal du programme de la CEE était de soutenir le développement

de la région, mais que, en dépit des efforts déployés en ce sens, un État la déstabilisait et la détruisait au lieu de la faire progresser, en menant une guerre agressive contre l'Ukraine. La démolition du barrage situé dans la province de Kherson a été citée en exemple de cette destruction. Il a été demandé à la CEE d'indiquer en quoi cette situation pourrait influencer sur ses activités et quelles seraient les mesures de reconstruction prévues dans le programme à l'avenir. D'autres délégations se sont fait l'écho de ces commentaires, ont exprimé leur soutien au peuple ukrainien et ont estimé que la direction de la CEE devait continuer d'appuyer le développement dans la région concernée par son mandat, lequel était de soutenir la coopération économique pour la paix et de promouvoir la coopération régionale et la sécurité en Europe de l'Est, dans le Caucase et en Asie centrale.

13. Une délégation a indiqué qu'elle se félicitait des discussions tenues en vue de défendre les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, renforcer l'action menée au niveau régional concernant la guerre en Ukraine, et demander des comptes à une délégation qui ne respectait pas ces valeurs et principes. Une autre délégation a ajouté qu'il fallait que les questions de la reconstruction et du relèvement au sortir de la guerre soient au cœur des préoccupations de la CEE dans les années à venir.

14. Une délégation s'est opposée à l'inclusion de la déclaration ministérielle de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (ECE/NICOSIA.CONF/2022/Add.1), tenue en 2016, et de la déclaration ministérielle de Nicosie sur l'éducation en vue du développement durable (ECE/NICOSIA.CONF/2022/Add.2) dans les textes des organes délibérants définissant les mandats, du fait qu'on l'avait empêchée de participer à la Conférence, ce qui, selon elle, était contraire au règlement. Ainsi, elle s'était retrouvée privée de la possibilité de prendre part à l'élaboration de la déclaration ministérielle finale, qui, d'après elle, revêtait en certains endroits un caractère politisé inacceptable. La délégation a par conséquent demandé que les deux documents en question soient exclus du plan-programme.

Conclusions et recommandations

15. **Le Comité a recommandé que, à la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, l'Assemblée ou sa grande commission ou ses grandes commissions concernées examinent, conformément à la résolution 77/254, le plan-programme du programme 17 (Développement économique en Europe) du projet de budget-programme pour 2024, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes ».**